



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
VERSAILLES-SUD

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

**COMPTE - RENDU
DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 AVRIL 2011**

La séance est ouverte à 20h30.

Etaient présents : MM. MM. P. PANNETIER, D. DUMOULIN, E. DUPONT, Mme P. GISLE, M. B. LERISSON, Mmes I. JACQUES, F. FORZANI, M. Y. GOUNOT, Mme G. MORGUE, M. N. NICOLAS, Mme G. TILMANN, M. A. ROBLIN (sauf pour le point 1)

Absents excusés : M. P. BERQUET, pouvoir à Mme P. GISLE
M. E. NIVET, pouvoir à Mme F. FORZANI

Absente : Mme S. GERMANICUS

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme I. JACQUES

1. – Approbation du compte de gestion 2010 - commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le compte de gestion 2010 de la commune, lesquels se résument comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses :	1 670 650,58 €	
Recettes :	2 136 889,14€	
Excédent :		466 238,56€
Excédent de clôture		466 238,56€

Section d'Investissement

Dépenses : 1 502 757,22€

Recettes : 1 428 452,60€

Déficit de clôture : 74 304,62€

RAR recettes : 335 934.00

RAR dépenses : -179 438.91

156 495.09

Solde restes à réaliser : 156 495,09€

Solde excédent d'investissement 82 190,47€

Constatant que le Compte de gestion 2010 présente un excédent de fonctionnement de **466 238,56€**, décide d'affecter ce résultat comme suit :

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 466 238,56€

2. Approbation du compte administratif 2010 - Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le compte administratif 2010 de la commune, lesquels se résument comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 670 650,58 €

Recettes : 2 136 889,14€

Excédent : 466 238,56€

Excédent de clôture 466 238,56€

Section d'Investissement

Dépenses : 1 502 757,22€

Recettes : 1 428 452,60€

Déficit de clôture : 74 304,62€

RAR recettes : 335 934.00

RAR dépenses : -179 438.91

156 495.09

Solde restes à réaliser : 156 495,09€

Solde excédent d'investissement 82 190,47€

Constatant que le Compte de gestion 2010 présente un excédent de fonctionnement de **466 238,56€**, décide d'affecter ce résultat comme suit :

1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 466 238,56€

3. Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 Abstention (M. E. DUPONT)

DECIDE de fixer comme suit les taux d'imposition pour 2011 après transferts de la fiscalité départementale et régionale selon la réforme fiscale :

Taxe d'habitation : **15.36 %**

Foncier bâti : **15.52 %**

Foncier non bâti : **80.82 %**

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : **17.95 %**

4. Vote du budget primitif 2011 - commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter le Budget Primitif de la commune, lequel se résume comme suit :

Section de fonctionnement

Equilibrée en dépenses et recettes à : 1 887 564,00€

Section d'investissement

Equilibrée en dépenses et recettes à : 1 230 192,56€

5. Attribution du montant des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Art 1 : DECIDE d'attribuer, à la majorité, (Mme G. TILMANN n'ayant pas pris part au vote), la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

<u>Association</u>	Subvention en €
ADVMC	1 400€

Art 2 : DECIDE d'attribuer, à l'unanimité, la subvention du montant désigné ci-après aux associations suivantes :

AOC	800€
APEMACC	39 000€
ASVLB	650€
Bibliothèque de Châteaufort	500€
Golf Club Castelfortain	2 400€
Jeunes Castelfortains	5 000€
Rayonnement Castelfortain	5 600€

Art 3 : DECIDE d'attribuer, à la majorité, 2voix CONTRE (MM. P. PANNETIER, E. DUPONT), la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

APACH	100€
-------	------

Art 4 : DECIDE d'attribuer, à la majorité, 1 voix CONTRE (M. E. DUPONT), la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

Aumônerie CES et Lycée de Buc	240€
-------------------------------	------

Art 5 : DECIDE d'attribuer, à la majorité, 4 Abstentions (MM. P. PANNETIER, D. DUMOULIN, Mmes F. FORZANI, G. MORGUE), la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

Charivari	4 350€
-----------	--------

Art 6 : DECIDE d'attribuer, à la majorité (M. Y. GOUNOT n'ayant pas pris part au vote) la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

Comité des Fêtes	5 100€
Les Lézards Moto-Club	500€

Art 7 : DECIDE d'attribuer, à la majorité, 1 Abstention (M. P. PANNETIER) la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

Tennis Club Castelfortain	8 500€
---------------------------	--------

Art 8 : DECIDE d'attribuer, à la majorité, 1 Abstention (M. E. DUPONT) la subvention du montant désigné ci-après à l'association suivante :

U.N.C.	700€
--------	------

6. Autorisation de programme – salle polyvalente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir une autorisation de programme d'un montant de 1 500 000 € votée dans le cadre du Budget primitif 2011 pour l'opération suivante :

« Réalisation du foyer rural ».

PRECISE que la répartition prévisionnelle des crédits de paiement correspondants est la suivante :

	2011	2012	2013	TOTAL
Article 2031 – Frais d'études	200 000€			200 000€
Article 2184 – Mobilier				
Article 2313 – Immobilisations en cours : constructions		1 000 000€	300 000€	1 300 000€
TOTAL	200 000€	1 000 000€	300 000€	1 500 000€

7. Motion de principe sur l'attribution d'une subvention à l'association de la Biennale Mondiale de la Reliure d'Art

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 5 voix POUR (MM. P. PANNETIER, B. LERISSON, Mmes I. JACQUES, G. TILMANN, M. A. ROBLIN), 1 voix CONTRE (M. P. BERQUET), 8 Abstentions (MM. D. DUMOULIN, E. DUPONT Mmes P. GISLE, F. FORZANI, M. Y. GOUNOT, Mme G. MORGUE, MM. E. NIVET, N. NICOLAS)

SE PRONONCE sur le principe d'une subvention à l'association de la Biennale Mondiale de la Reliure d'Art

8. Motion de principe sur le financement de la classe mer de l'école primaire des élèves de CM2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (M. E. DUPONT, Mme I. JACQUES n'ayant pas pris part au vote)

SE PRONONCE favorablement sur le principe du financement de la classe mer 2011 de l'école primaire, à hauteur de 30% du montant du séjour, plafonné à 370€.

9. Attribution d'un nom de rue

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par 6 voix POUR (MM. P. PANNETIER, D. DUMOULIN, E. DUPONT, Y. GOUNOT, Mme I. JACQUES, M. A. ROBLIN), 8 abstentions (M. P. BERQUET, Mme P. GISLE, M. B. LERISSON, Mmes F. FORZANI, MORGUE, MM. E. NIVET, N. NICOLAS, Mme G. TILMANN)

SOUHAITE attribuer le nom de «**impasse de la Longue Mare** » pour cette nouvelle voie;
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder l'acquisition de la plaque de rue ; **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à toute démarche administrative pour ce dossier.

10. Motion de principe sur l'adhésion d'un établissement public de coopération intercommunale

L'ensemble des communes du département doivent se prononcer officiellement sur leur rattachement à l'intercommunalité proposée par le préfet des Yvelines avant fin juillet 2011.

Le Conseil Municipal a donc fait le choix de s'exprimer sur une motion de préférence à l'adhésion de Châteaufort à un EPCI parmi trois possibilités qui soient envisageables avec les opportunités et les risques pour la commune, ceci afin d'éviter que ce choix soit fait par le Préfet et la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de donner un accord de principe pour s'associer à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc

11. Redevances d'occupation du domaine public – fixation des tarifs

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à la majorité, 4 Abstentions (Mmes P. GISLE, I. JACQUES, F. FORZANI, G. TILMANN)

DECIDE de fixer les tarifs d'occupation du domaine public tels que figurent ci-après :

OBJET	MODE DE CALCUL	TARIFS TTC
Echafaudages tous types	7 € / m ² / mois*	7 €
Bennes	5 € / jour	5 €
Dépôts de matériaux	12 € / m ² / jour	12 €
Terrasses ouvertes	15 € / m ² / an	15 €
Terrasses fermées	20 € / m ² / an	20 €
Véhicule de vente ambulante régulier (camion pizza ...)	5 € / mois	5 €
Autres marchands ambulants occasionnels (camion de vente....)	20 € / jour	20 €
Marchands ambulants à l'étalage	10 € / jour*	10€
Cirque	40 € / jour	40 €
Occupation du domaine public ne présentant pas un caractère commercial ni sur le fond ni sur la forme « publicités rémunérées »		Gratuit

* tout mois commencé est dû

DIT que les modalités pratiques seront appliquées par voie de règlement.

12. Vente de la parcelle cadastrée AB 198

Cette vente fait suite au déclassement du domaine public communal de cette parcelle pris lors du conseil municipal du 19 mai 2010.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de céder la parcelle cadastrée AB 198 d'une superficie de 18m² pour un montant total de 4729,33€. **PRECISE** que les frais inhérents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur. **AUTORISE** le Maire à signer l'acte administratif et toutes pièces afférents à la réalisation de cette vente.

La parole est donnée au public.

La séance est levée à 0h20.

Le Maire,

Patrice PANNETIER